



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

COMMUNE DE LÉGUEVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2025

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 09/07/2025



ID : 031-213102916-20250625-2025_06_25_10-DE

Le 25 juin 2025, à 19H00, s'est réuni dans la salle des mariages de la Mairie de Léguevin, le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Etienne CARDEILHAC-PUGENS, Maire de Léguevin.

Etaient présents :

Etienne CARDEILHAC-PUGENS
Béatrice BARCOS
Océane MARTIN
Nathalie VIVIER
Jérôme BESSEDE
Michaël PENARROYA
Corinne DUSSAC

Stéphane PASCAL
Jean-Pierre DU PLANTIER-DAURIAC
Marie-Paule PERRIN
Thibault CANELLA
Patricia GASCON
Philippe DETRE
Frédéric DIU

Stefan MAFFRE
Muriel MINONDO
Dominique VOLEBELE
Pierre CARRILLO
Virginie PRAVIE
Jean-Luc MERAULT
Robert COUDERC

Absents représentés :

Marjorie LALANNE
Laurent LINGUET
Olivier MACOIN
Laurianne GENEVAUX
Sylvain BESSETTE-ASSO
Jean-Marie CUNIN
Philippe MANGEOLLE
Corinne BRETON

a donné procuration à
a donné procuration à
a donné procuration à
a donné procuration à
a donné procuration à
a donné procuration à
a donné procuration à
a donné procuration à

Etienne CARDEILHAC-PUGENS
Stéphane PASCAL
Stefan MAFFRE
Béatrice BARCOS
Jean-Pierre DU PLANTIER-DAURIAC
Muriel MINONDO
Jean-Luc MERAULT
Philippe DETRE

Secrétaire de séance : Madame Marie-Paule PERRIN

2025-06-25-10 – ENFANCE – JEUNESSE – Tarifs extrascolaires et périscolaires (hors restauration scolaire)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Décision du Maire n° D2021/012 du 28 juin 2021 relative aux tarifs extrascolaires et périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Considérant la fin du fonds d'amorçage qui représentait 90 € par élève ;

Considérant que les nouveaux tarifs présentés ci-après ont été travaillés et concertés en collaboration avec les associations de parents d'élèves, à savoir la FCPE et l'APE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : **FIXE** les tarifs extrascolaires et périscolaires, à compter du 1^{er} septembre 2025, comme il suit :

Tarifs ALSH				
Tranches	Quotient familial	1/2 journée		Journée complète
		Sans repas	Avec repas	Avec repas
Tranche 1	Inférieur à 650	5,08 €	7,35 €	9,00 €
Tranche 2	651 à 800	7,68 €	11,28 €	13,87 €
Tranche 3	801 à 1 000	8,88 €	12,48 €	15,14 €
Tranche 4	1 001 à 1 200	10,18 €	13,78 €	16,41 €
Tranche 5	1 201 à 1 450	11,48 €	15,08 €	17,68 €
Tranche 6	1 451 à 1 700	12,69 €	16,29 €	18,95 €
Tranche 7	1 701 à 2 200	13,96 €	17,56 €	20,34 €
Tranche 8	2 201 à 2 800	15,26 €	18,86 €	21,61 €
Tranche 9 et extérieurs	+ 2800	16,53 €	20,13 €	22,88 €

Tarifs ALAE (mensuel)			
Tranches	Quotient familial	Matin/Soir	Midi (pause méridienne)
Tranche 1	Inférieur à 650	20,00 €	0,28 €
Tranche 2	651 à 800	37,00 €	0,33 €
Tranche 3	801 à 1 000	53,54 €	0,33 €
Tranche 4	1 001 à 1 200	56,00 €	0,33 €
Tranche 5	1 201 à 1 450	66,46 €	0,33 €
Tranche 6	1 451 à 1 700	72,76 €	0,33 €
Tranche 7	1 701 à 2 200	80,00 €	0,33 €
Tranche 8	2 201 à 2 800	88,00 €	0,33 €
Tranche 9 et extérieurs	+ 2 800	96,00 €	0,33 €

Séquence ALAE (matin ou soir) : 7 € la séquence – 5 fréquentations maximum par mois.

Remplacement de badge : 7 €

Article 2 : MAINTIENT la réduction de 7 % appliquée sur la facturation ALSH pour les familles nombreuses (3 enfants fréquentant les ALSH maternelles et/ou élémentaires).

Article 3 : MAINTIENT la réduction de 50 % appliquée sur le forfait ALAE relatif au 3^e enfant et suivants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Nombre de Membres en exercice :	29
Nombre de Membres présents ou représentés :	29
Ne prennent pas part au vote :	00
Votants :	29
Abstentions :	00
Pour :	29
Contre :	00

Le Maire,

Etienne CARDEILHAC-PUGENS